

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

N°018

OBJET : CESSION DE L'ÎLOT BN 15 À LA SOCIÉTÉ "L'IMMOBILIER AUTREMENT"			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 31	Nombre de Membres Votants : 32	Date de la Convocation : 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre septembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, M. VAVDIN, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. JORDAN, Mme BARDOU

EXCUSE : Mme CLERGUE donne pouvoir à Mme ORTA conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. CROUZET, M. BELONDRADE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme REGNIER, Mme BARTHE.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Par délibération en date du 29 juin 2017, le conseil Municipal a approuvé le principe d'une déclaration d'utilité publique (DUP) de travaux de restauration immobilier sur l'îlot BN 15.

Par un arrêté du 6 août 2018, le préfet de l'Aude a déclaré d'utilité publique les travaux de restauration immobilière.

Dans ce cadre, la Ville a fait l'acquisition des immeubles suivants pour obtenir la maîtrise foncière d'un grand ensemble immobilier et permettre la réalisation d'une opération d'ensemble :

- 36 Rue Albert Tomey, cadastré BN 411 ;
- 8-10 Rue Victor Hugo, cadastrés BN 409 et BN 410 ;
- 38 Rue Albert Tomey, cadastré BN 407 ;
- 12-14 Rue Victor Hugo, cadastré BN 408 ;
- 34 Rue Albert Tomey, cadastré BN 412 ;

Par délibération en date du 27 juin 2024, le conseil Municipal a approuvé la cession de l'ensemble immobilier à la société Histoire & Patrimoine. Par un courrier en date du 7 mai 2026, la société s'est désistée.

Il convient, en conséquence, d'abroger partiellement la délibération n°10 du 27 juin 2024 en ce qu'elle approuve la cession des parcelles BN 407, BN 408, BN 412, BN 409 et BN 410 à la société Histoire & Patrimoine.

Par courrier en date du 16 juillet dernier, la société « l'immobilier autrement » a fait savoir son intention d'acquérir l'ensemble immobilier au prix de 405 000 euros sous réserve de la réalisation de conditions suspensives.

Le projet s'inscrit dans le renouvellement de l'îlot BN 15 et consiste à réhabiliter les immeubles afin de les transformer en logement.

« L'immobilier autrement » soumet son acquisition aux conditions suspensives suivantes :

- Purge du droit de préemption urbain
- Absence de pollution
- Nature du sol
- Obtention de déclarations préalables et d'un permis de construire purgés de tout recours
- Bien libre de toute occupation lors de l'acquisition
- Obtention d'une GFA
- Faculté de substitution

Les frais d'acte et les honoraires du notaire seront à la charge de la société « l'immobilier autrement ».

Vu l'avis de France Domaine.

Il est demandé au conseil Municipal :

- D'abroger partiellement la délibération n°10 du 17 juin 2024 concernant la cession à la société Histoire & Patrimoine des immeubles cadastrés BN 407, BN 408, BN 409, BN 410 et BN 412 ;
- D'approuver la cession à la société « l'immobilier autrement » des parcelles cadastrées BN 407, BN 408, BN 409, BN 410, BN 411 et BN 412 pour un montant de 405 000€ sous conditions suspensives supra indiquées,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter tout acte et document liés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260924-33975-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026

Publication : 06/10/2026

